



GUIDE DE L'EXPORTATEUR VERS LE GABON **GABON**



VÉRIFICATION DU PROCESSUS DE CONFORMITÉ

1

Programme gabonais dévaluation de la conformité PROGEC (Programme Gabonais d'évaluation de la Conformité)

L'Agence Gabonaise de Normalisation AGANOR (Agence Gabonaise de Normalisation) réglemente le Programme gabonais d'évaluation de la conformité (PROGEC) pour les produits exportés vers le Gabon.

Le PROGEC vise à protéger les consommateurs gabonais et l'environnement en réduisant les produits de qualité inférieure, dangereux et contrefaits importés au Gabon. Le programme favorisera également une concurrence loyale pour les fabricants et les commerçants locaux. Pour s'assurer que la conformité harmonisée aux normes et réglementations de sécurité établies. AGANOR a désigné **Cotecna Inspection S.A (Cotecna)** pour délivrer des certificats de conformité (COC) en son nom. Le mandat de Cotecna couvre les essais, l'inspection et la certification de tous les produits réglementés par PROGEC.

Tout envoi de produits réglementés exportés vers le Gabon doit être accompagné d'un certificat de conformité en cours de validité. Le COC est obligatoire pour les marchandises dont la valeur FOB est égale ou supérieure à 3000 Eur. Ce guide couvre les exigences relatives à l'obtention du certificat de conformité obligatoire nécessaire au dédouanement

2

PRODUITS REGLEMENTÉS

Les produits réglementés par le PROGEC nécessitent un certificat de conformité (COC) obligatoire pour une importation réussie. À l'arrivée, les produits réglementés sans COC valide se verront refuser l'entrée au Gabon.

Liste des produits réglementés

- > Minéraux : chapitre 25
- > Produits chimiques et plastiques : chapitres 28, 29, 31, 32, 35, 38, 39
- > Parfumerie, cosmétiques et autres produits de soins personnels : chapitres 33, 34
- > Caoutchouc et produits en bois : chapitres 40, 44, 45, 46
- > Produits en pierre, céramique et verrerie : chapitres 68, 69, 70
- > Fer, acier et autres métaux : chapitres du SH 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83
- > Machines/Appareils mécaniques et produits électriques/électroniques : chapitres 84, 85 et 94
- > Instruments et appareils : Chapitre 90
- > Articles manufacturés divers : chapitre 95

Les produits alimentaires (Chap 1-24) ne sont pas soumis aux exigences du PROGEC.

Pour savoir si votre ou vos produits sont soumis à la réglementation, veuillez contacter notre [Bureau Cotecna](#) ou [Cotecna Gabon](#).

PROCESSUS DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le processus d'évaluation de la conformité et la délivrance des certificats de conformité (COC) est effectué et livré dans le pays d'origine ou de livraison, avant expédition au Gabon. Le COC sera exigé pour le processus de dédouanement et d'affaires au Gabon pour chaque envoi de produits réglementés dans le cadre du programme PROGEC.

Remarque : Pour démarrer le processus de conformité, remplissez et soumettez le formulaire de demande de certification (RFC) de Cotecna.

Le processus de certification avant expédition comprend une ou une combinaison des types de vérification suivants pour s'assurer que le produit est conforme aux normes gabonaises, régionales ou internationales :

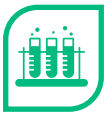
The pre-shipment certification process includes one or a combination of the following kinds of verification to ensure the product is compliant with Gabon, Regional or International standards:



1. Vérification de la documentation

L'exportateur/demandeur doit fournir à Cotecna les documents suivants pour vérification :

- i) Un **formulaire de demande de certification Cotecna rempli**
- ii) Facture commerciale
- iii) Liste de colisage
- iv) Documents de conformité valides (tels que les rapports d'essais de laboratoire délivrés par une agence ISO Laboratoire accrédité 17025, données techniques, certificats d'analyse, certificat de système de gestion de la qualité, etc.) et toute autre documentation pertinente.



2. Tests en laboratoire dans le pays exportateur

Si le rapport d'essai du produit n'est pas disponible ou s'il manque des critères de test essentiels, Cotecna prélèvera des échantillons de l'envoi et effectuera les tests nécessaires dans un laboratoire accrédité ISO 17025.



3. Inspection physique dans le pays exportateur

Cotecna inspectera physiquement les marchandises et s'assurera que les marquages essentiels respectent les normes gabonaises, prélever des échantillons (voir ci-dessus) et sceller le récipient si nécessaire. .



4. Certificat de conformité

Cotecna ne délivrera un certificat de conformité (COC) que si le produit répond aux exigences de la Gabon, à la suite de la réussite de l'évaluation, inspection et essais.

Sans COC valide, les douanes gabonaises ne dédouaneront pas les marchandises destinées à l'importation.



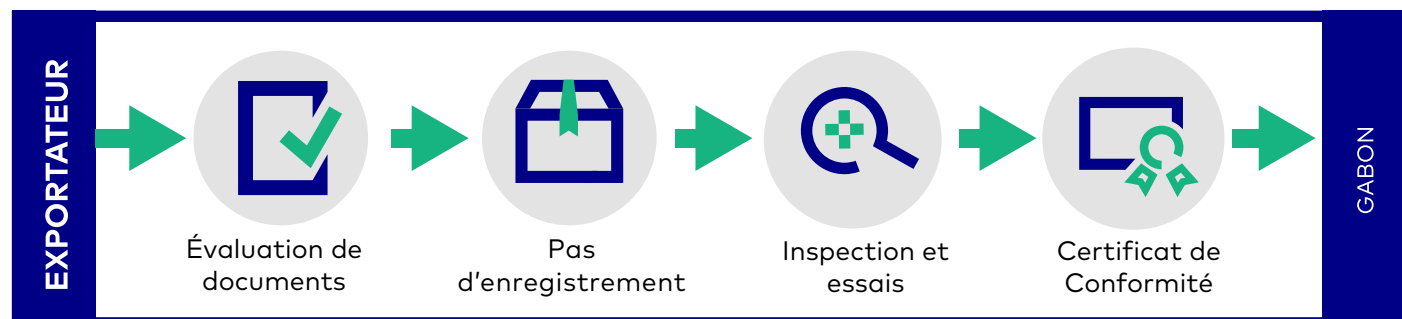
4

ROUTES

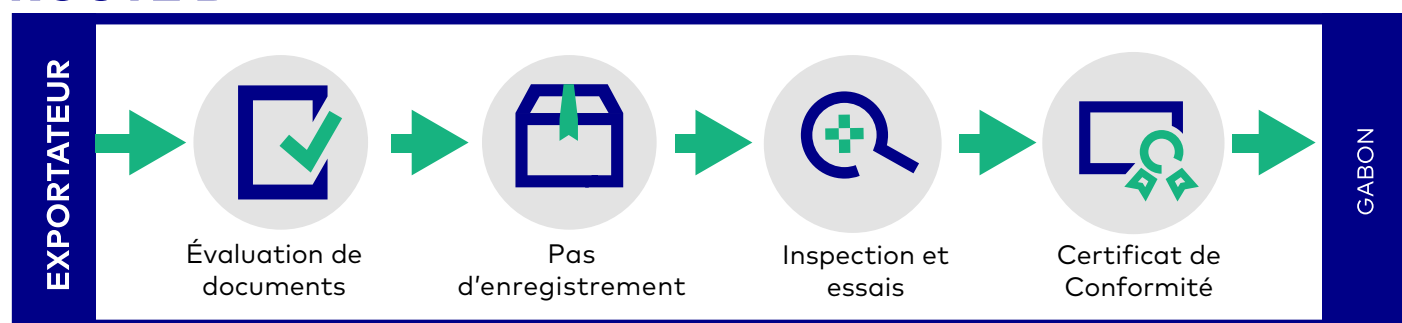
Pour évaluer la conformité d'un envoi, le processus de VOC suivra l'un des trois niveaux de conformité, appelés « routes ». Le choix de la route dépend du profil de l'exportateur et de la nature des marchandises.

Les routes de conformité du Gabon sont:

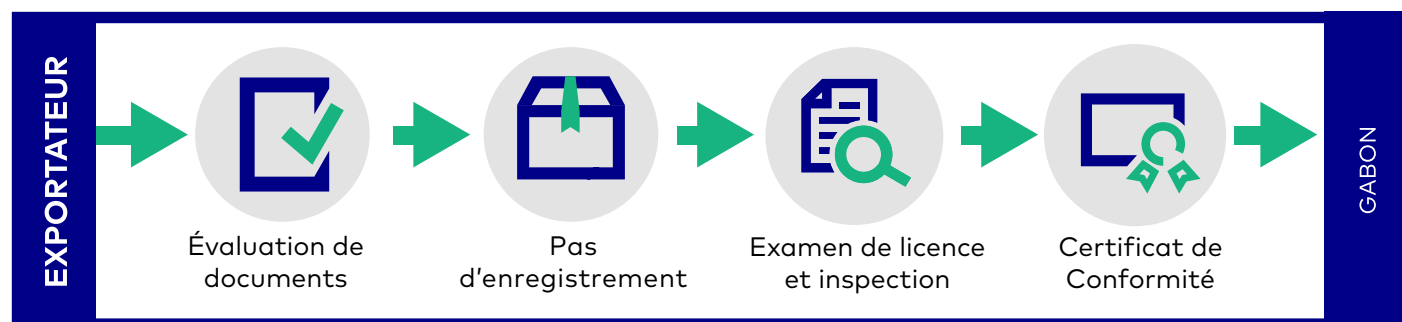
ROUTE A



ROUTE B



ROUTE C



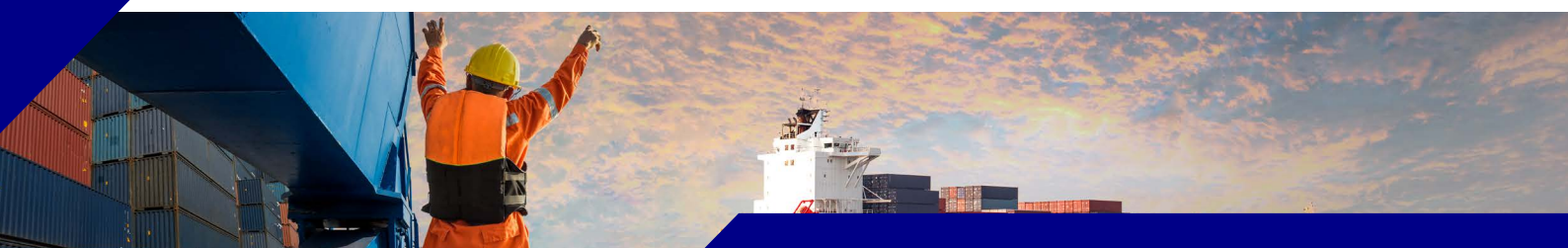
Gabon Déviations nationales

Les écarts nationaux suivants seront contrôlés :

Catégories	Déviations
Langue	> Pour les produits de consommation, les marquages et instructions exigés par les normes applicables doivent être indiqués au moins en français. Note : Si la langue utilisée sur l'étiquette d'origine n'est pas le français, vous pouvez, au lieu de remplacer cette étiquette, en ajouter une deuxième qui contient toutes les informations obligatoires rédigées en français. Dans le cas où l'étiquette est remplacée ou complétée par une autre, les mentions obligatoires doivent reproduire fidèlement celles figurant sur l'étiquette originale > Pour les produits industriels et professionnels, les marquages et instructions exigés par la norme applicable doivent être indiqués au moins en français ou en anglais. Remarque : Si la langue utilisée sur l'étiquette originale n'est ni le français ni l'anglais, au lieu de remplacer cette étiquette, ajoutez une deuxième étiquette qui comprend tous les renseignements obligatoires rédigés en français ou en anglais. Dans le cas où l'étiquette est remplacée ou complétée par une autre, les mentions obligatoires doivent reproduire fidèlement celles figurant sur l'étiquette.
Produits électriques	> Type de fiches et prises électriques : type français (EN50075, NF C61-314, type E(CEE7) ou non de protection contre un adaptateur > Tension : 220V (230V accepté) > Fréquence : 50 Hz
Produits cosmétiques	> L'hydroquinone est interdite dans les produits cosmétiques

Frais de certification

Routes Language	COC		
	Frais ad valorem de la valeur FOB des marchandises	Minimum (en euros)	Maximum (en euros)
A	0.53%	250	7000
B	0.45%	300	7000
C	0.27%	220	7000



Enregistrement du produit (SOR)

Produits/Lignes	Frais d'inscription annuels
15 premiers produits	375
Chaque produit supplémentaire (au-dessus de 15)	20 (par produit/ligne)

Les frais mentionnés ci-dessus sont nets de tous droits et taxes et comprennent :

- > Vérification documentaire
- > Inspection physique
- > Délivrance d'un COC ou d'une DND

Les frais mentionnés ci-dessus ne comprennent pas les éléments suivants :

- > Audit d'usine
- > Frais d'analyse en laboratoire
- > Licences de fabrication
- > Échantillonnage non effectué au moment de l'inspection et échantillonnage des envois en vrac
- > Scellement des conteneurs et supervision du chargement, le cas échéant
- > Réinspection
- > Des frais pour des services supplémentaires peuvent s'appliquer

Ce programme est soumis aux [conditions générales de Cotecna](#).

Les frais de certification et d'inspection, de scellement et/ou d'analyse sont à la charge de l'exportateur et sont indiqués au moment de la nomination.

Pour plus d'informations, les exportateurs peuvent contacter le [bureau Cotecna le plus proche](#) et les importateurs au Gabon peuvent contacter [directement : Cotecna Gabon](#)

Clause de non-responsabilité: Cette fiche technique a été préparée à titre informatif uniquement et n'est pas destinée à être et ne constitue pas la réglementation du pays d'importation. Tous les efforts ont été faits par Cotecna pour assurer l'exactitude des informations contenues dans le présent document au moment de leur publication, mais Cotecna ne garantit pas leur exactitude et n'assume aucune responsabilité quant au contenu de cette fiche technique, ne fait aucune déclaration quant à son exactitude ou à son exhaustivité et décline expressément toute responsabilité pour toute perte de quelque manière que ce soit découlant de ou en se fiant à tout ou partie du contenu de cette fiche technique.

